



Bruxelles, le 20 octobre 2014
141020/04

Questions fréquemment posées

sur les mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre du régime syrien

1. Pourquoi l'UE a-t-elle pris des sanctions? Quelle est sa motivation?

Les mesures restrictives prises par l'UE sont une réaction à la répression inacceptable de la population syrienne par le régime syrien, et notamment à la politique que ce dernier applique en matière d'exécution, d'atteintes corporelles, de détention et d'abus arbitraires de nombreux manifestants pacifistes, ainsi qu'aux violations répandues des droits de l'homme. Elles visent les responsables de ces actes et ceux qui les soutiennent.

Lorsque les protestations populaires ont éclaté en Syrie et que le régime a réagi en réprimant violemment les manifestants, l'UE a appelé à maintes reprises à la cessation de la violence, à la libération des manifestants emprisonnés, à la mise en œuvre des réformes et à la mise en place d'un dialogue national authentique et véritablement inclusif.

Toutefois, la violence du régime s'est poursuivie malgré ces appels répétés. En conséquence, l'UE a instauré un embargo sur les armes et les équipements susceptibles d'être utilisés pour la répression interne. Elle a également suspendu sa coopération financière avec le gouvernement syrien et a commencé à appliquer aux individus responsables de la répression un gel des actifs et une interdiction de voyager.

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498999780 - +32 25849780 - [@EUHighRepSpox](mailto:Michael.Mann@eeas.europa.eu)
Maja Kocijancic +32 498984425 - +32 22986570 - [@AshtonSpox_Maja](mailto:Maja.Kocijancic@ec.europa.eu)
Sébastien Brabant +32 460750998 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu
Nabila Massrali +32 460754175 - Nabila.Massrali@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter [@eu_eas](https://twitter.com/eu_eas)
www.facebook.com/EuropeanExternalActionService
www.eeas.europa.eu

Dans l'intervalle, le président al-Assad a promis à plusieurs reprises qu'il lancerait des réformes. Ses promesses n'ont hélas jamais abouti et les réformes annoncées n'ont jamais vu le jour. Bien au contraire, l'escalade de la répression a atteint des niveaux sans précédent, les autorités n'hésitant notamment pas à faire largement usage de la force militaire.

À ce moment-là, l'UE a noté que Bashar al-Assad avait perdu toute crédibilité et toute légitimité, et a bien fait comprendre qu'il devait se retirer du pouvoir afin d'ouvrir la voie à la transition pacifique vers la démocratie. L'escalade de la répression a également conduit directement à l'extension des mesures restrictives prises par l'UE.

2. Pourquoi l'UE a-t-elle pris des sanctions? Quel est son objectif?

Les mesures restrictives prises par l'UE visent à contribuer à mettre un terme à la répression brutale. Elles priveront le régime syrien des revenus financiers qui lui permettent actuellement de poursuivre sa répression violente. De cette façon, l'UE s'efforce d'aider la population syrienne à réaliser ses aspirations légitimes.

Parmi les premières mesures adoptées en mai par l'UE figure l'embargo sur les armes et les équipements susceptibles d'être utilisés pour la répression interne. L'UE a également gelé les actifs des responsables de la répression et leur a imposé une interdiction de voyager. D'autres individus, institutions et entreprises ont été progressivement ciblés à mesure que leur responsabilité était mise au jour. Toutefois, la campagne de violences s'est poursuivie.

L'escalade de la violence a poussé l'UE à décréter une interdiction sur les importations de pétrole brut syrien. Cette mesure est en vigueur depuis le 2 septembre, ce qui signifie qu'aucun nouveau contrat d'achat n'est autorisé. L'interdiction de l'UE grèvera lourdement les recettes du régime, étant donné que la Syrie exporte plus de 90 % de son pétrole vers les pays de l'UE. La suspension des projets de coopération encore en cours et le gel des actifs de certains individus, organisations et entreprises qui financent le régime auront également une incidence financière.

Une transition pacifique vers la démocratie ne peut avoir lieu que dans un environnement dénué de violence ou d'intimidation. C'est impossible avec un régime qui a clairement montré qu'il n'était pas prêt à cesser sa campagne de violence contre les manifestants pacifiques. À cet égard, toutes les mesures prises par l'UE visent à aider la population syrienne à réaliser ses aspirations légitimes à une Syrie libre, pacifique, pluraliste et démocratique.

3. Qui l'UE cible-t-elle? L'UE veut-elle nuire à la Syrie et à sa population?

L'UE cible le régime syrien, qui a perdu toute légitimité, et ses partisans. Ce faisant, elle soutient la population syrienne qui souffre de la répression récente du régime et de son oppression de longue date.

L'UE cible le régime syrien pour les raisons exposées ci-dessus. Sont particulièrement visées les personnes responsables de la répression violente ou qui ont participé à celle-ci, mais aussi celles qui tirent avantage du régime ou le soutiennent. Ces individus, organisations ou entreprises sont directement ou indirectement complices de la répression puisque le régime a très clairement fait comprendre qu'il poursuivrait sa répression brutale.

Il est dans l'intérêt de l'UE d'avoir pour partenaire et voisin une Syrie forte, stable, pacifique, prospère et démocratique. C'est la raison pour laquelle l'UE a proposé de renforcer ses relations avec la Syrie et a négocié avec celle-ci un accord d'association, resté ouvert à la signature du gouvernement syrien pendant près de deux ans, avant que l'UE ne retire son offre à la lumière des violentes répressions du régime contre la population syrienne. L'UE n'a aucun intérêt à causer du tort à la Syrie ni à sa population. Les mesures restrictives prises par l'UE sont conçues pour avoir une incidence maximale sur le régime tout en réduisant au minimum tous les effets négatifs potentiels sur la population syrienne.

4. Comment échapper aux sanctions de l'UE?

Ceux qui sont aux côtés de la population, qui ne soutiennent pas le régime ni n'en tirent d'avantages ne seront pas ciblés. Si les personnes figurant déjà sur une liste peuvent démontrer qu'elles se sont distancées du régime, il sera envisagé de les en retirer.

Si des individus, organisations et entreprises sont ciblés et désignés (inscrits sur une liste) pour faire l'objet d'un gel des actifs et d'une interdiction de voyager, c'est parce qu'ils soutiennent le régime syrien par leur activité, leurs moyens financiers ou d'autres ressources. Ils peuvent également être ciblés parce qu'ils tirent directement profit de l'existence du régime, de leur affiliation à celui-ci ou de ses politiques, alors que le régime a montré qu'il restait déterminé à poursuivre sa répression violente à l'égard des manifestants pacifiques. Ceux qui disent «non» au régime et «oui» aux aspirations légitimes de la population ne seront pas visés par les mesures prises par l'UE.

Le retrait de leur nom de la liste est possible à tout moment. Ceux qui peuvent prouver qu'ils n'exercent plus d'activités de nature telle que mentionnée plus haut peuvent demander à être retirés de la liste et leurs demandes seront examinées.

En outre, étant donné que l'UE est une communauté fondée sur le droit, l'ensemble de sa législation, y compris les décisions concernant l'inscription sur les listes, peuvent être légalement contestées devant une juridiction.

5. L'UE ne fait-elle rien d'autre que d'imposer des sanctions?

L'UE laisse ouverte la porte de la communication avec le gouvernement syrien et est prête à tendre la main aux partenaires syriens non gouvernementaux. Elle est disposée à offrir un large soutien pendant et après une future transition en Syrie, en fonction des besoins de cette dernière.

L'UE reste prête à entretenir de bonnes relations et une bonne coopération avec la population syrienne et tout gouvernement légitime choisi par celle-ci. Elle a toutefois condamné très clairement l'action du régime et ne coopérera donc ni avec celui-ci, ni avec les autorités gouvernementales actuelles, ni avec quiconque les soutenant. Dans le même

temps, l'UE a maintenu intacts ses circuits de communication avec le gouvernement syrien, notamment sa délégation à Damas. Couper ces circuits serait contreproductif.

Tant qu'il reste des partenaires syriens non gouvernementaux, tels que la société civile, les ONG ou des individus (militants, défenseurs des droits de l'homme, par exemple), l'UE est prête à leur tendre la main et à examiner les possibilités de coopération.

Pendant le printemps arabe, l'UE a offert un soutien généreux à la Tunisie et à l'Égypte, dans le but de les aider à relever les nombreux défis liés aux processus de transformation. L'UE est prête à proposer des offres similaires à la Syrie et à sa population, lorsque cela sera nécessaire et pour répondre aux besoins de ce pays.

6. Qu'est-ce qui donne le droit à l'UE de cibler le gouvernement d'un État souverain?

L'UE a appelé à de nombreuses reprises le régime syrien à mettre fin à la répression, à mettre en œuvre des réformes et à répondre aux aspirations légitimes de la population. Au lieu de cela, le régime a recouru de plus belle à une rare violence, à des massacres illégaux et à des violations graves des droits de l'homme. Il est donc du devoir de l'UE d'agir.

Le régime syrien a montré qu'il était incapable de changer et qu'il ne voulait pas mettre fin à ses répressions violentes à l'encontre des manifestants pacifiques et de la population syrienne au sens large. À l'inverse, la répression a repris de plus belle. Au lieu de parler à leur population, les dirigeants syriens ne font que continuer le massacre.

Plus de deux mille personnes ont perdu la vie, des milliers d'autres restent en détention et de nombreux cas de torture et d'autres abus ont été rapportés. Le Haut-Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme a indiqué que ces agissements pouvaient être assimilés à des crimes contre l'humanité. Face à une telle violence, l'UE ne peut rester sans réaction alors qu'elle dispose de moyens de pression contre les auteurs de violence.
